

Gastroentérite virale chez l'adulte non Norovirus ni Sapovirus ni Rotavirus

Epidémiologie

Agent infectieux	Nombreux agents dont: Adenovirus, Enterovirus (Coxsackie, Echovirus), Astrovirus
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • dans la communauté: essentiellement par la nourriture, éventuellement par la consommation d'eau contaminée • à l'hôpital: par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	Quelques heures à quelques jours
Durée d'infectiosité	Tant que l'agent infectieux est présent, en principe quelques jours

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante CONTACT si patient avec incontinence fécale ou non compliant ou si épidémie nosocomiale
Placement du patient	Chambre individuelle si mesures additionnelles CONTACT
Matériel de soins	Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le matériel à usage unique (UU) • Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non
Mesures complémentaires	Le personnel atteint de gastroentérite virale doit être mis en arrêt de travail jusqu'à disparition des symptômes

Nettoyage/désinfection

Environnement	<p>S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question</p> <p>Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le matériel déposé dans un périmètre > à 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles • le matériel présent dans un périmètre < à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté
---------------	--

	<ul style="list-style-type: none">• Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté• Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
--	--

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non. Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
Mesures en cas d'épidémie	Les personnes travaillant dans la restauration doivent être mises à l'arrêt de travail pendant la phase aiguë de la maladie